

PRAYERS

Madam Speaker informed the House that the Clerk of the House had laid upon the Table the Two Hundred and Thirty-Fourth Report of the Clerk of Petitions, stating that he has examined the petition signed by residents of the City of Toronto, in the Province of Ontario, concerning the testing of the new Cruise Missile on Canadian soil, presented by the honourable Member for Spadina (Mr. Heap) on Tuesday, May 4, 1982, and finds that the petition meets the requirements of the Standing Orders as to form.

By unanimous consent, it was ordered,—That the business under consideration when the House adjourned on May 5, 1982, be resumed this day when the House reaches Orders of the Day and that, for all procedural purposes, it be deemed that the said debate had not been interrupted or terminated;

Provided that the business to be considered on May 7, 1982, shall be the motion pursuant to Standing Order 58(11) standing on this day's *Notice Paper* in the name of the honourable Member for St. John's East.

Mr. Collenette, from the Standing Committee on Energy Legislation, presented the First Report of the Committee, which is as follows:

In accordance with its Order of Reference of Monday, April 19, 1982, your Committee has considered Bill C-106, An Act respecting energy monitoring and to amend the Energy Supplies Emergency Act, 1979 and the Oil Substitution and Conservation Act, and has agreed to report it with the following amendments:

Clause 38

Strike out line 30 on page 11 and substitute the following:

“section 33”.

New Clause 42

Add immediately after line 31 on page 12, the following:

“42. This Act shall be deemed to be referred, for review and report, to the first sitting of the Committee of the House of Commons that normally considers oil and gas matters, following the fifth anniversary of the coming into force of this Act.”

and re-number subsequent clauses accordingly.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 6, 7 and 14*) is tabled.

(*The Minutes of Proceedings and Evidence accompanying the Report are recorded as Appendix No. 136 to the Journals*).

Mr. Collenette, from the Standing Committee on Energy Legislation, presented the Second Report of the Committee, which is as follows:

PRIÈRE

Madame le Président fait savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau le deux cent trente-quatrième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition signée par des résidents de la ville de Toronto, dans la province de l'Ontario, concernant la mise à l'essai du nouveau missile de croisière sur le sol canadien, présentée par l'honorable député de Spadina (M. Heap) le mardi 4 mai 1982, et qu'il constate que la pétition est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les travaux en cours lorsque la Chambre a ajourné le 5 mai 1982 soient repris aujourd'hui lorsque la Chambre passera à l'ordre du jour et que, pour les fins de la procédure, le débat soit réputé ne pas avoir été interrompu ou terminé;

A condition que les travaux à l'étude le 7 mai 1982 soient la motion dont avis a été donné en vertu de l'article 58 (11) inscrite au *Feuilleton des Avis* d'aujourd'hui au nom du député de Saint-Jean-Est.

M. Collenette, du Comité permanent de la législation énergétique, présente le premier rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 19 avril 1982, votre Comité a étudié le Projet de loi C-106, Loi concernant la surveillance du secteur énergétique et modifiant la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 38

Retrancher la ligne 28, page 11, et la remplacer par ce qui suit:

«d) de se conformer à l'article 33.»

Nouvel article 42

Ajouter immédiatement après la ligne 31, à la page 12, ce qui suit:

«42. Cette loi devra être envoyée, pour fin d'examen et de rapport, à la première séance du comité de la Chambre des communes qui étudie habituellement la question qui touche le pétrole et le gaz, après le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi.»

et renuméroter les articles subséquents.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Projet de loi (*fascicules nos 6, 7 et 14*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice no 136 aux Journaux*).

M. Collenette, du Comité permanent de la législation énergétique, présente le deuxième rapport de ce Comité, dont voici le texte: